



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 31656

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le désintérêt des élèves vis-à-vis des Cordées de la réussite. Ces programmes d'aide initiés dès 2001 reposent sur un partenariat entre un lycée et un établissement d'enseignement supérieur, dont les étudiants mettent en place des actions à destination des jeunes issus de zones défavorisées. Ils visent à favoriser leur accès et leur réussite dans les formations post-bac grâce à l'organisation de séances de tutorat et de simulations d'entretien de recrutement. Cependant, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances note une diminution du nombre de Cordées de la réussite existantes pour la première fois depuis la création de ces dispositifs. Pour l'année 2012-2013, seuls 260 partenariats ont été conclus quand un pic de 326 était atteint en 2011-2012. De plus, le nombre de lycéens inscrits dans ces programmes est également en baisse. Avec l'assouplissement de la carte scolaire, les meilleurs élèves ont tendance à se diriger vers les lycées les mieux cotés alors que ceux demeurant dans les secteurs géographiques les plus désavantagés se sentent exclus d'un système scolaire jugé élitiste. Par ailleurs, les tensions actuelles sur le marché de l'emploi font apparaître ces programmes comme dérisoires aux yeux de leurs destinataires pour remédier à leurs difficultés et assurer leur future insertion professionnelle. Il lui demande ainsi les mesures que le Gouvernement entend prendre pour promouvoir ces dispositifs.

Texte de la réponse

Cinq ans après le lancement du dispositif, le bilan provisoire des Cordées de la réussite pour l'année scolaire 2012-2013 indique une hausse du nombre des actions proposées : 341 contre 326 en 2011-2012. Les données de l'enquête commune au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et au ministère de la ville sont en cours de consolidation. Leur publication est attendue pour courant octobre. Au vu des chiffres tels qu'ils ont été transmis par les académies, il apparaît une augmentation significative du nombre d'élèves bénéficiaires de ce programme. Un tiers des établissements relevant de la politique de l'éducation prioritaire font partie d'une ou plusieurs cordées. Ce dispositif qui a vocation à s'inscrire dans la réflexion conduite actuellement sur le renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur pour le segment « bac - 3/bac + 3 » sera reconduit pour l'année scolaire et universitaire 2013-2014. Une lettre de cadrage interministérielle précisant les orientations stratégiques pour cette année sera en effet prochainement adressée aux recteurs d'académie et aux préfets de région.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31656

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7101

Réponse publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 10072